

Conditions générales de vente d'EcoCable Sports SA pour l'attraction « The Spin Cablepark »

1. Offres - Conclusion de contrat :

Tous les contrats et offres portant sur des prestations d'EcoCable Sports SA sont soumis aux présentes conditions générales, à l'exclusion de celles du client.

Tous les tarifs indiqués dans les offres d'EcoCable Sports SA sont valables pour une durée de 3 semaines, sauf stipulation contraire inscrite dans l'offre.

Le contrat est conclu dès acceptation écrite de l'offre par le client dans le délai de validité de l'offre, sous réserve de la réservation de date qui reste soumise aux dispositions de l'article 2.

2. Réservation :

Seul le paiement de l'acompte demandé confirme définitivement la réservation. À défaut du paiement de l'acompte dans les 10 jours, la réservation n'étant pas confirmée, EcoCable Sports SA se réserve le droit d'annuler l'offre à tout moment, sans indemnisation du client.

3. Objet des prestations :

3.1. Les prestations qui font l'objet du contrat sont celles décrites dans l'offre.

Sauf précision contraire dans les offres, aucun accompagnateur n'est spécifiquement prévu pour superviser les activités. Le client est seul responsable du respect du planning général de son programme et des transferts éventuels entre les activités.

3.2. EcoCable Sports SA ne pourra être tenue responsable des variations de conditions climatiques ou de toutes autres circonstances exceptionnelles qui entraîneraient l'annulation ou la modification des prestations décrites dans l'offre.

Sont ainsi notamment visées les circonstances suivantes :

- La pratique des sports de glisse tractés sur les téléskis nautiques, peut être exceptionnellement suspendue en cas de sécheresse, de crue, de gel important ou d'orage;
- La pratique des sports de glisse tractés sur les téléskis nautiques peut être perturbée par des incidents techniques concernant le câble. Dans ce cas, EcoCable Sports SA s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour adapter l'activité. S'il s'avère que celle-ci devait être raccourcie de manière significative, EcoCable Sports SA s'engage à ne pas facturer la partie non réalisée ;

Dans la mesure du possible, EcoCable Sports SA proposera une activité de remplacement dont le prix sera communiqué par écrit au plus tard le jour de l'activité, avant le début de celle-ci.

En cas d'annulation totale forcée, EcoCable Sports SA s'engage à rembourser l'acompte perçu. Aucun dédit supplémentaire ne pourra toutefois être réclamé.

3.3. Par ailleurs, EcoCable Sports SA et son personnel se réservent le droit d'interrompre momentanément ou définitivement tout programme au cours duquel la sécurité des participants ou de l'infrastructure ne pourrait être garantie, et ce, pour des raisons indépendantes de sa volonté et/ou suite au comportement inadéquat des participants qui ne respecteraient pas les règles de l'activité, auxquels cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé par le client.

4. Modifications des prestations sollicitées du client :

4.1. Après acceptation de l'offre et à partir de la troisième modification de programme et /ou du nombre des participants, une somme forfaitaire de 10 € TTC sera facturée pour chaque changement.

4.2. La facture finale sera établie sur base du nombre de participants précisé dans l'offre, ou communiqué par écrit au plus tard 15 jours calendrier avant la date de la prestation. La facture sera majorée des frais liés aux éventuels participants supplémentaires que le client aurait conviés en dernière minute.

4.3. Toute demande sur place de prestation supplémentaire sera facturée selon la grille tarifaire en vigueur.

5. Retards du client :

Tout retard de la part du client peut entraîner une diminution ou l'annulation du temps passé sur l'activité et/ou une diminution de la qualité du repas éventuel, sans que la responsabilité d'EcoCable Sports SA ne soit mise en cause et sans qu'aucune réduction de prix ou remboursement ne soit accordée.

6. Annulation par le client :

Toute annulation devra être notifiée par écrit. En cas d'annulation de la prestation par le client, celui-ci sera redevable des montants suivants :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours à l'avance, une indemnité de dédit correspondant à 30% du montant total des prestations prévues sera dû, avec un minimum forfaitaire de 100€ ;
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours à l'avance, une indemnité de dédit correspondant à 100% des prestations prévues sera dûe.

7. Responsabilité et assurances :

7.1. EcoCable Sports SA est assurée en responsabilité civile exploitation. EcoCable Sports SA ne peut en aucun cas être tenue pour responsable pour des incidents ayant lieu suite à un usage inadéquat du matériel. La responsabilité d'origine contractuelle ou extracontractuelle liée à l'exécution du contrat est en toute hypothèse limitée au montant couvert par sinistre par cette assurance

7.2. Les activités se déroulent dans un milieu naturel. Chacun doit se comporter en personne normalement prudente et diligente et adapter son comportement aux circonstances.

S'il s'agit d'une activité physique, les personnes participantes doivent être en bon état de santé et ne souffrir d'aucune affection ou contre-indication à l'exercice de ladite activité.

EcoCable Sports SA décline toute responsabilité en cas d'accident dans le cadre du non-respect des règles de sécurité qui sont imposées, des prescriptions du règlement d'ordre intérieur et/ou des instructions du personnel d'EcoCable Sports SA.

7.3. Le client est responsable du matériel loué ou prêté. EcoCableSports SA se réserve le droit de facturer la réparation ou le remplacement du matériel dégradé suite à un usage non conforme.

8. Réclamations :

Toute réclamation à propos de la qualité des prestations d'EcoCable Sports SA devra impérativement être soumise et constatée le jour même de l'évènement par le responsable sur place ou le gestionnaire de votre dossier. Les plaintes transmises a posteriori seront considérées comme invérifiables et ne donneront droit à aucune réduction de prix, remboursement ou geste commercial.

9. Conditions de paiement :

Le client qui souhaite obtenir une facture doit le préciser lors de l'acceptation de l'offre. En toute hypothèse, tout document comptable devra être réclamé au plus tard le jour de la prestation et sera envoyé par voie postale dans les meilleurs délais.

En cas de demande tardive de l'établissement d'une facture, des frais administratifs de 40 € TTC pourront être réclamés.

Toute somme impayée à son échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt au taux de 12% l'an jusqu'au jour complet du paiement.

En outre, la facture sera alors majorée de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15%, avec un minimum de 100€.

Le paiement se fait par virement bancaire sur le n° de compte 001 6380125 26, au nom d'EcoCable Sports SA, Rue Crossart 61 – 6440 Boussu-lez-Walcourt (BIC : GEBABEBB - IBAN: BE59001638012526)

Le numéro de facture ou de devis doit apparaître en communication.

10. Tribunaux compétents et loi applicable :

Toute convention entre EcoCable Sports SA et ses cocontractants est soumise à la loi belge. Tout litige relatif à l'exécution, la résolution ou l'interprétation de ces conventions sera de la compétence exclusive des tribunaux de Mons-division Charleroi et de la Justice de Paix du canton de Beaumont - Chimay - Merbes-Le-Château, Siège de Beaumont.

Contrat de location « Sleep'n Spin »

1. OBJET

Il est conclu entre le locataire : nom :

Adresse :

tél. : e-mail :

N° de compte IBAN (remboursement caution) :

et le bailleur : nom : **ECOCABLE SPORTS SA**

adresse : 61 Rue Crossart, 6440 Boussu-Lez-Walcourt

tél. : 071 31 39 82

e-mail : info@thespin.be gsm : 0479 56 47 09

La location de chambre(s)/studio/gîte conformément au devis n° du/...../..... qui fait partie intégrante du présent contrat.

dénommé : The Sleep'n Spin
adresse : 61 rue Crossart
6440 Froidchapelle

Agréé par le Commissariat général au Tourisme sous les n° NVHT7453 et NVHT7454

Pour la période du (check-in entre 16h et 20h) au (check-out entre 10h et 12h) (voir devis)

Sauf si un autre RDV est pris par écrit et selon la grille tarifaire suivante :

Check-in et check-out précoce ou tardif :

- Meublé complet : 50€/h – nuit complète due au delà de 3 heures
- Par sous partie : 15€/h – nuit complète due au-delà de 3 heures

dont le prix est fixé comme suit :

loyer : voir devis
taxe de séjour : 1 € p.p./jour
autres charges: incluses, sauf stipulation contraire dans le devis.

Le nettoyage est à charge du locataire. L'option nettoyage peut être choisie conformément au devis. Cette option sera automatiquement mise à charge du locataire qui n'aurait pas laissé le bien en parfait état de propreté à l'issue de la location.

La présence d'animaux est soumise à l'accord du bailleur et à un supplément de 5 € (préciser alors le nombre et la race :)

2. RESERVATION - PAIEMENT

Un acompte correspondant à 100% du prix du séjour hors charges (voir devis) est réglé dès la réception du présent contrat par virement sur le compte financier : IBAN BE59001638012526 (BIC : GEBABEBB), les frais d'encaissement éventuels restant à la charge du locataire.

En cas de réservation tardive, le prix du séjour est payé au plus tard sur place le jour de l'arrivée.

Tant que le bailleur n'a pas enregistré le paiement intégral sur son compte en banque, il se réserve le droit de renoncer à la location par courrier électronique, la signature de la présente ne valant pas réservation.

Le bailleur se réserve le droit de refuser toute réservation, notamment celles de groupes, sans indication de motifs ou en lien avec une manifestation festive, voire d'imposer des conditions spéciales à l'égard de telles réservations.

3. CAUTION

Une caution, dont le montant est fixé à 500 € pour le meublé complet et 100 € pour toute sous partie, est versée au bailleur au plus tard le jour de l'arrivée. Cette caution est remboursée au locataire au plus tard dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du départ au compte financier renseigné ci-dessus déduction faite de toutes les sommes dues au bailleur.

La caution est destinée à couvrir toutes les dettes dont le locataire resterait éventuellement redevable au bailleur lors de la restitution des lieux. Ces dettes découlent, entre autres, des dégâts locatifs, des suppléments, des notes impayées et des amendes, dont les amendes pour tapage nocturne. En cas de contestation, le bailleur peut, sous sa responsabilité, conserver la caution jusqu'à ce que les responsabilités soient clairement établies. S'il s'avère que le locataire n'est pas redevable des sommes réclamées et que tout ou partie de la caution doit être restituée, le bailleur devra des intérêts, au taux légal, sur le montant à restituer finalement.

4. ÉQUIPEMENT

Le bien susmentionné est équipé conformément à l'inventaire.

Le locataire doit cependant prévoir le linge de maison (draps de lit dessus et dessous, housses de couette, essuies de cuisine (torchons).

5. USAGE DES BIENS LOUÉS

Le locataire use du bien loué conformément à sa destination et en bon père de famille. Il est tenu de respecter la capacité maximale prévue, à savoir 28 personnes pour le gîte entier, 6 personnes par chambre et 4 personnes pour le studio. Toute infraction à cette clause peut entraîner la résolution immédiate du présent contrat, aux torts du locataire, le montant de la location restant définitivement acquis au bailleur.

Le locataire s'engage à adopter un comportement respectueux des habitants et de l'environnement en général : faune, flore, équipements divers,...

Le locataire s'engage à ne pas stationner de véhicules dans des endroits non prévus à cet effet (pelouse, jardin...). Il s'engage également à ne pas installer d'hébergements temporaires tels qu'une tente, un mobilhome, ...

6. SANCTIONS

A défaut pour le Locataire de respecter les obligations visées à l'article 6, le bailleur pourra refuser l'accès au logement. De même, il sera en droit de résoudre le contrat en cours de séjour, sans mise en demeure préalable, s'il a connaissance d'un usage illicite ou non conforme du logement ou encore d'un comportement du locataire ou d'une personne ou d'un animal qu'il a sous sa garde provoquant ou pouvant provoquer un embarras ou une nuisance pouvant mettre en péril la tranquillité du bailleur ou de tiers.

7. INVENTAIRE « EQUIPEMENT ET CONFORT »

Il est procédé, au début et à la fin du séjour, à un inventaire de l'équipement du bien loué. Toute différence avec l'inventaire ou anomalie doit être signalée au bailleur ou à son représentant, au plus tard 1h après le check-in, à défaut l'inventaire sera considéré comme accepté par les deux parties.

Le locataire doit restituer le bien dans l'état où il l'a reçu. Il répond de toute perte ou dégât.

8. ANNULATION – DÉPART PRÉMATURÉ

Toute annulation doit être notifiée par courrier électronique dont la réception est confirmée par le bailleur.

Si l'annulation est le fait du locataire, il peut proposer au bailleur la cession de son bail à une personne désignée par lui et qui accepte de contracter aux mêmes conditions. Dans ce cas, l'acompte est réputé payé par le cessionnaire. Le locataire reste solidairement tenu de toutes les obligations découlant du contrat. L'accord exprès du bailleur est requis et ne concerne que la ou les personne(s) désignée(s).

A défaut de cession de la location, 30% du prix de location restent acquis au bailleur à titre d'indemnité. Cette indemnité est portée à 100% du prix de location si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée mentionnée sur le contrat:

- Le contrat devient nul de plein droit,
- Le prix de location reste acquis au bailleur,
- Le bailleur peut disposer de son bien.

Le départ prématuré du locataire, et ce quelle qu'en soit la raison, n'entraîne aucun remboursement -même partiel- du prix du séjour.

9. RETARD DE PAIEMENT – INDEMNITÉ CONTRACTUELLE

Tout montant dû par le locataire, et non payé dix jours après son échéance, produira de plein droit et sans mise en demeure, au profit du bailleur, un intérêt de 1% par mois à compter de son échéance, l'intérêt de tout mois commencé étant dû pour le mois entier, ainsi qu'une indemnité forfaitaire contractuelle de 15 %

10. RESPONSABILITÉ - ASSURANCES

Le locataire occupe les lieux en bon père de famille. Il engage sa responsabilité pour le bien loué, l'équipement et le terrain mis à sa disposition. Il rembourse au bailleur tous les frais occasionnés par son fait et s'engage à signaler les dégâts éventuels. Par la prise en location de l'hébergement, le locataire est tenu de le restituer dans l'état dans lequel il l'a reçu.

Le bailleur a souscrit une assurance incendie comportant une clause d'abandon de recours de sa compagnie contre le locataire.

Les possessions du locataire ne sont toutefois pas couvertes.

11. RESPECT DU VOISINAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le locataire s'engage à adopter un comportement respectueux des habitants et de l'environnement en général: faune, flore, équipements divers, etc. En particulier, le locataire s'abstiendra de tout tapage, nocturne ou diurne, qui compromettrait la jouissance paisible des voisins et/ou occupants du site. En cas de plainte et après un premier avertissement resté sans effet, une amende de 250 € sera imposée, et retenue sur la garantie. Toute nouvelle plainte auprès de la direction engendrant une amende complémentaire.

12. SOLIDARITÉ

Les obligations du présent bail sont indivisibles et solidaires à l'égard des locataires, de leurs héritiers et/ou ayants droits, à quelque titre que ce soit.

13. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi belge. Tout litige relatif à l'exécution, la résolution ou l'interprétation de ce contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Mons-division Charleroi et de la Justice de Paix du canton de Beaumont - Chimay - Merbes-Le-Château, Siège de Beaumont.

Fait en double exemplaire à Froidchapelle le, chaque partie reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

Signature du bailleur

Signature du locataire

Informations importantes pour un séjour sans encombre

Le contrat est à nous renvoyer dûment complété et signé.

Le **n° de compte** est celui sur lequel la **caution** vous sera remboursée maximum 10 jours après votre départ si aucun dégât n'est constaté lors de l'état des lieux de sortie et que vous avez respecté les conditions de sortie (document que vous recevrez à votre arrivée).

N'oubliez pas d'emporter vos **draps, couvertures/sacs de couchage, oreillers et nécessaire de vaisselle.**

Horaires de check-in et check-out :

Les WE et jours et fériés

Check-in : entre 16h et 20h

Check-out : entre 11h et midi

En semaine

Sur RDV

Consommation de votre propre nourriture et/ou de vos propres boissons :

uniquement dans la partie louée (IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CONSOMMER SES PROPRES VICTUAILLES AU REZ-DE-CHAUSSEE)

Les BBQ sont INTERDITS à l'étage pour des raisons de sécurité

En cas de fête, veuillez fermer les fenêtres **à partir de 22h** afin de respecter la loi concernant le **tapage nocturne** ainsi que la quiétude de nos voisins.

Si vous souhaitez profiter du **resto**, n'hésitez pas à vous renseigner concernant les horaires d'ouverture ou pour effectuer une réservation.

Vous avez des questions? Contactez-nous!

Nous vous souhaitons un agréable séjour ☺

Team The Spin